

*Initiatives ministérielles*

Toutes négociations, quelles qu'elles soient, sont difficiles. Il faudra présenter certaines questions très complexes.

Il est temps que nous réglions ces revendications territoriales pour que tous les habitants de la Colombie-Britannique, les autochtones et les autres, puissent commencer à bâtir une société prospère dans notre province, une société où tous les groupes peuvent bénéficier des richesses et des ressources que la province a à offrir. En fin de compte, tous les habitants de la Colombie-Britannique et tous les Canadiens ont tiré profit.

J'espère avoir parlé assez lentement pour que le tiers parti, en face, puisse comprendre. Il est temps.

**Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le gouvernement faire valoir la nécessité de régler rapidement le dossier des négociations visant les revendications territoriales et de résoudre les problèmes connexes.

Nous avons entendu parler d'une revendication indienne sur la côte ouest qui attend un règlement depuis 23 ans. C'est dire que toute une génération a passé son temps à négocier avec les gouvernements, sans aboutir pour autant à un quelconque accord. Ces négociations sont toujours en cours au bout de 23 ans.

À l'instar de mes collègues, je suis d'avis qu'il est très important de s'attaquer au règlement des revendications territoriales et de négocier avec la population autochtone. Toutefois, il n'est pas juste que le gouvernement fasse miroiter des objectifs irréalistes au peuple autochtone. Il n'est pas juste de laisser le peuple autochtone espérer davantage que ce qu'ils obtiendront vraisemblablement du processus.

J'ai vécu 15 ans dans une collectivité autochtone du nord de l'Alberta. J'ai travaillé pendant trois ans à la préparation de dossiers visant le règlement, hors de traités, de points en litige concernant l'autonomie gouvernementale. Je connais le processus. Pour avoir été mêlé de près au processus, je sais qu'il peut donner des résultats. Néanmoins, les autochtones doivent faire preuve d'un grand réalisme face à ce que le gouvernement et la population peuvent leur accorder.

Je crois que l'actuel gouvernement ne s'en tirera pas mieux que le précédent, à moins qu'il ne s'engage dans ces négociations en adoptant une approche très réaliste.

Je suis inquiète. Je voudrais poser une question à la députée de Vancouver—Centre: Pourquoi le gouvernement a-t-il tardé deux ans à proposer une mesure législative pour promouvoir ce processus qui, à mon avis, peut fonctionner en Colombie-Britannique? Pourquoi a-t-il mis deux ans à intervenir dans le dossier?

• (1040)

**Mme Fry:** Monsieur le Président, il est évident que trois parties participent au processus, le gouvernement de la Colombie-Britannique, le gouvernement du Canada et le sommet. Ces trois parties doivent s'entendre sur le cadre qu'on va établir pour tout le processus d'organisation des traités. Cela prend du temps.

Si la députée connaît quoi que ce soit de la négociation des traités, comme elle l'a prétendu, vous comprendrez également, puisque vous avez parlé. . .

**Le vice-président:** Je demande à la députée de bien vouloir adresser ses observations par l'entremise de la présidence.

**Mme Fry:** Si la députée comprend la négociation comme elle l'a prétendu, je pense qu'elle saura alors qu'on ne peut pas connaître au départ le résultat des négociations. Des accords réalistes n'aboutissent qu'à la fin du processus, lorsque les parties ont pu négocier. Ce n'est qu'alors qu'on parvient à un règlement.

Selon moi, la députée ne comprend rien aux négociations.

**Mme Margaret Bridgman (Surrey—Nord, Réf.):** Monsieur le Président, permettez-moi de répéter la question que ma collègue a posée à la députée de Vancouver—Centre: Pourquoi a-t-il fallu deux ans au gouvernement pour présenter le projet de loi C-107, reconnaissant que nous avons vraiment une commission des traités territoriaux de la Colombie-Britannique?

Loin de moi l'idée d'entamer un débat sur les niveaux de compréhension du processus. Les deux dernières années n'ont pas servi à négocier un accord. L'accord a été conclu le 21 septembre 1992. C'est en mai 1993 que le sommet a proposé sa résolution et aussi en mai 1993 que le gouvernement de la Colombie-Britannique l'a approuvée. C'est seulement maintenant, en octobre 1995, qu'on nous la soumet pour en débattre. Pourquoi tout ce temps? Cette lenteur illustre parfaitement pourquoi ces négociations ont exigé quelque 23 années. Pourquoi a-t-il fallu deux ans au gouvernement pour déposer ce projet de loi?

**Mme Fry:** Monsieur le Président, je pensais vraiment avoir répondu à la question. Mais, de toute évidence, je dois répéter la réponse pour qu'elle soit bien comprise.

Il faut du temps pour obtenir que trois groupes s'entendent sur la rédaction d'une mesure législative, pour qu'ils conviennent de tous ses détails, avant de pouvoir la déposer. Le processus est très technique et compliqué. Il faut veiller à ce qu'une fois le projet de loi déposé, tout le monde l'accepte, le signe et y croit. Il faut du temps pour gagner la confiance dans le processus et son acceptation.

**M. Jack Iyerak Anawak (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.):**

[*Note de l'éditeur: Le député s'exprime en inuktitut.*]

[*Traduction*]

Je suis heureux et fier de prendre part aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-107. Le temps est venu d'aller de l'avant à ce sujet. Je me rappelle une observation du député de Yorkton—Melville qui, à la différence de ses collègues du tiers parti, ne se rend pas compte que nous parlons des revendications territoriales depuis des années. Voici en effet les paroles du député telles que rapportées dans l'*Advance* de Melville: «Personne n'avait même parlé de cela depuis 20 ans, et nous nous demandons soudain comment cela a bien pu se produire.» Voilà qui diffère tout à fait de la position exprimée par ses collègues qui viennent d'intervenir.